

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux-Subvention sollicitée par DOMOFrance pour la construction de 5 logements individuels groupés locatifs sociaux suite acquisition en VEFA, Tranche 1, 135 Boulevard du Petit Change, Commune de Périgueux

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de DOMOFrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une implantation privilégiée qui bénéficie d'un environnement urbain mixte dynamique composé d'un habitat, de bureaux, d'entreprises et de commerces de proximité
- Un public visé : les logements familiaux :
*la démarche de recyclage foncier (démolition d'un bâtiment existant) valorise le site déjà bien urbanisé et permet la construction d'un habitat groupé correspondant à une opération d'ensemble de 64 logements composés de trois blocs : A (25 logements sociaux individuels et 16 logements en accession privée) -B (18 logements en accession privée) et le C qui nous concerne plus particulièrement et qui comprend 5 logements individuels locatifs sociaux (maisons) : 2 logements PLAI (2 T4) et 3 logements PLUS (3 T4)
- Des logements répondant à la performance énergétique RE 2020,

Et que le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de base PLAI, PLUS de 1500 € par logement construit,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 26 novembre 2025 soutient également cette opération de reconstruction de ces 5 logements individuels locatifs sociaux à hauteur de 7 500 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 7 500 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 0,69 % de l'opération

Fait à Périgueux, le 29 JAN. 2026

Affiché le 29 JAN. 2026



Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Construction de 5 logements individuels groupés locatifs sociaux suite acquisition en VEFA-Tranche 1 :

*Construction de 5 logements individuels groupés locatifs sociaux qui s'inscrit dans une démarche de recyclage foncier (démolition d'un bâtiment existant) en valorisant le site déjà bien urbanisé et permettant la construction d'un habitat groupé correspondant à une opération d'ensemble de 64 logements composés de trois blocs dont : A (25 logements individuels et 16 logements en accession privée) - B (18 logements en accession privée) et en dernier le C qui comprend 5 logements individuels locatifs sociaux (maisons) : 2 PLAI (2 T4) et 3 PLUS (3 T4).

Les logements sont construits dans un environnement urbain mixte dynamique. Ils sont économes en énergie et visent un public spécifique : les familles.

Chaque logement bénéficie d'un espace extérieur de type jardin, balcon ou terrasse ainsi que d'une place de stationnement extérieur.

Les travaux sont réalisés sur la période 2025/2026/2027.

Les loyers sont conventionnés et aucune hausse de loyer n'est prévue à la suite de la réalisation des travaux :

Type de logement	Forme	Nombre de logements			Surface habitable (M²)	Loyer Mensuel	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T4	INDIVIDUEL	2	3	5	87,43	5,57 €/m2 486,99 €	6,27 €/m2 548,19 €
TOTAL		2	3	5			

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant Des Dépenses HT	Ressources	Montant
Acquisition foncière/immobilière	18 360,72 €	Subvention ETAT PLAI	11 800,00 €
Travaux	918 036,00 €	Subvention LE GRAND PERIGUEUX Aide de Base PLAI	3 000,00 €
Divers	61 840,21 €	Subvention LE GRAND PERIGUEUX Aide de Base PLUS	4 500,00 €
		Subvention COMMUNE-Aide au Logement PLAI	3 000,00 €
		Subvention COMMUNE- Aide au Logement PLUS	4 500,00 €
		Prêt CDC PLUS Foncier	148 514,00 €
		Prêt CDC PLUS	362 558,00 €
		Prêt CDC PLAI Foncier	98 103,00 €
		Prêt CDC PLAI	227 638,00 €
		Fonds Propres	134 623,93 €
TOTAL HT	998 236,93 €	TOTAL HT	998 236,93 €
TTC	1 079 545,54 €	TTC	1 079 545,54 €